

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 1^{er} juillet 2003

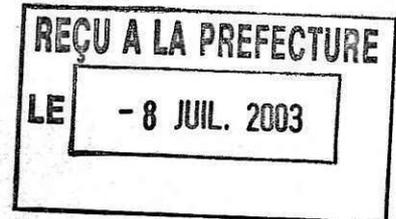
N° 2003-33

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil trois, le 1 ^{er} juillet à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	24 juin 2003	

Présents : MM. CAMBON, COLLIN, DE SANTI, DESCAZEUX, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, ROSET, SAULETE, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, DAGEN, DE MARSAC, LLIDO, MOUNIE, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mme LEROUX (Syndicat Mixte).



OBJET : Précisions sur les créations de poste par délibérations des 14 mars et 9 octobre 2002.

Monsieur le Président rappelle que dans ses séances des 14 mars et 9 octobre 2002, le Comité Syndical autorisait la création des postes suivants :

- un agent de catégorie A (ingénieur ou attaché) ayant pour fonction la direction du Syndicat ;
- un agent de catégorie B (rédacteur territorial) pour assister le Directeur ;
- un agent de catégorie C (agent administratif) ayant pour missions le secrétariat et la comptabilité du Syndicat.

Ainsi, le poste de Directeur doit être pourvu au début du mois d'août par M. Michel GINESTET, anciennement Directeur de la Communauté de Communes des 2 Rives, dont la candidature avait été retenue par délibération du 9 octobre 2002.

M. GINESTET relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (grade : attaché principal), il nous appartient de préciser au préalable le poste en ce sens.

Cette prise de fonction mettra, par conséquent, fin à la convention de mise à disposition de Mme LEROUX Ingrid, conclue avec le Département le 29 janvier 2003.

Siège social : - Boulevard Hubert Gouze - B.P. 783 - 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 - APE : 900B

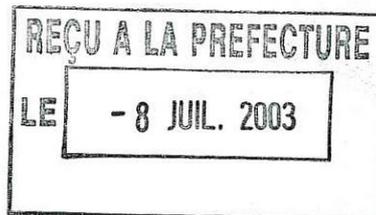
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le profil administratif du Directeur ayant prévalu aux critères de sélection, il semble plus opportun de lui adjoindre un cadre B relevant de la filière technique et non administrative, comme prévu initialement. Par ailleurs, compte tenu de l'aménagement des conventions de mandat signées avec la SEMATEG, il est nécessaire de disposer en interne des ressources nécessaires au suivi des opérations.

En ce sens, un appel à candidatures a été publié dans la Gazette des Communes les 28 avril et 5 mai dernier et diffusé par le Centre de Gestion. Sur les onze candidatures, 4 ont été sélectionnées et auditionnées par un jury « technique » le 18 juin dernier.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

- précise les postes ouverts en ces termes :
 - o un emploi de direction à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade attaché principal ;
 - o un emploi de cadre B à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux, grade technicien sup. chef.
- sollicite, par voie de conséquence, la fin de la mise à disposition de Mme LEROUX auprès du Conseil Général avec effet au 7 septembre 2003 ;
- autorise M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.



*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE - 8 JUIL. 2003

ET DE SA PUBLICATION LE - 8 JUIL. 2003

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON